

COMMUNE DE GIRONDE SUR DROPT
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 19 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf juin à 19 heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

Date de la convocation : 13 juin 2019

Présents : Mmes BENTEJAC, BERGADIEU, CASAGRANDE, CHIAPPA, PLUMAUGAT, TEYSSANDIER MM BOS, BEYRIE, COMBE, LAZARE, MOUTIER TORRENTE,.

Absents : Mme LIZOLA, MM FLAZINSKA, SERVENTIE-LACROIX.

Mr Philippe MOUTIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, il demande à l'assemblée de signer le procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- La demande de prêt pour le complexe sportif

Le conseil municipal accepte cette demande.

L'ordre du jour est le suivant :

- ***Décision modificative : vote de crédits supplémentaires – budget communal***

Le Maire expose au conseil municipal que le véhicule Renault Trafic a été cédé pour destruction à la Sté Dubourg, pour un montant de 50 € et que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération n'ont pas été prévus au budget. Il propose d'ouvrir de nouveaux crédits afin de régulariser cette vente :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2184/201 matériel divers		50.00 €
R 024 : produit des cessions		50.00 €

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

- ***Délibération de demande de subventions dans le cadre du projet agricole communal***

Monsieur le Maire tient à faire un point sur l'avancement du projet agricole communal. Pour rappel, le projet vise à installer un maraicher sur des terrains communaux, dont une partie de la production sera dédiée à l'approvisionnement du restaurant scolaire.

Il s'agit à présent de recruter le candidat qui répondra à ce projet. Pour ce faire, la commune lancera prochainement un Appel à Manifestation d'Intérêt.

La Chambre d'Agriculture de la Gironde peut accompagner la commune dans cette démarche et fournir la prestation suivante :

- Formaliser une offre de candidature avec la commune,
- Diffuser cette offre auprès des porteurs de projets et partenaires de l'installation (solliciter des candidats ayant déjà pris contact avec la Chambre d'Agriculture)
- Recevoir les candidatures et faire un pré tri
- Organiser le jury de sélection en présence des conseillers maraichage et installation

Le coût de cette prestation est de 1 000 €.

Monsieur le Maire précise qu'un soutien financier peut être sollicité auprès du Conseil Départemental de la Gironde pour ce type de prestation à hauteur de 30% du coût HT, auquel s'ajoutera le coefficient de solidarité de 1.2.

Le montant total de la subvention serait ainsi de 360 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	Coût	Recettes	Coût
Prestation d'accompagnement HT	1 000 €	Subvention CD 33	360 €
Prestation d'accompagnement TTC	1 200 €	Financement Commune	840 €
Total	1 200 €	Total	1 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture de la Gironde,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le soutien financier du Conseil Départemental de la Gironde.

- ***Délibération approuvant la convention type de mise à disposition des locaux communaux à titre gratuit.***

Par manque d'éléments, il est décidé de reporter cette délibération au prochain conseil municipal.

- ***Emprunt construction d'un complexe sportif***

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux du complexe sportif vont démarrer début juillet.

Il rappelle que pour ce projet étant couvert en partie par un emprunt de 190 000 €.

Après avoir contacté plusieurs organismes bancaires et analysé les offres, il s'avère que la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes nous propose un prêt de 190 000 €, sur 20 ans au taux de 1,37 %, au moyen d'annuités payables aux échéances qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif avec échéances constantes.

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 300 €.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt.

En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité cette proposition et charge Mr le Maire d'engager toutes les démarches à la réalisation de cet emprunt, la signature du contrat de prêt et l'acceptation de toutes les conditions de prêt qui y sont insérées.

Infos diverses :

- Mme Graziella CHIAPPA (déléguée titulaire) et Mr COMBE Antoine (délégué suppléant) sont délégués au SIPHEM
- Monsieur le Maire fait part de la demande émanant de la directrice de l'école concernant le budget attribué à l'achat de fournitures scolaires. En effet, en 2018 il leur avait été accordé 8000 €, montant qui a été reconduit en 2019. Elle souhaiterait que cette somme soit réévaluée à 9000 €, en raison de dépenses supplémentaires. Après discussions, le conseil accepte cette demande.
- Monsieur le Maire informe le conseil des évolutions à la baisse, des aides proposées pour la sécurisation du centre bourg. Il a saisi Madame la Sénatrice pour lui faire part de la situation et se propose de rencontrer les décisionnaires du département. D'autre part, l'avis émis par « les bâtiments de France » impacte également ce projet : en effet les matériaux imposés sont plus coûteux (70000 € supplémentaires). Les membres du conseil municipal sont inquiets de ces nouvelles et partagent les interrogations de Monsieur le Maire.
- Lors de la démolition de l'ancien immeuble « Bienvenu », à l'angle de la place de la république, les fenêtres à meneaux et la cheminée avaient été conservées. Il est proposé de les replacer de façon décorative sur la contre-allée. 3 esquisses d'implantation sont soumises au conseil municipal, après échanges : la proposition n°1 remporte l'adhésion par 6 voix pour, la n°3 obtenant 5 voix et la n°2 aucune voix.

- Un « débriefing » du week-end de la fête de la Saint Clair a ensuite été engagé.

L'ordre du jour du conseil étant épuisé, la séance est levée à 21 h30 et ont signé les membres présents.